

je n'entendais rien, mais je voyais beaucoup de fumée. Comprenant que l'action était vivement engagée, je laissai le général Deligny avec son régiment de voltigeurs et ses chasseurs qui étaient engagés sur la gauche, et je pris avec moi les grenadiers. Arrivé au Gros-Chêne et au ravin de Saulny, je vis que notre correspondance de Saulny à Saint-Privat menaçait d'être coupée par un mouvement tournant de l'ennemi, et je crus même un moment que je me trouvais obligé d'y faire face avec mes 3 ou 4,000 grenadiers seulement.

Je fis écrire au crayon par un de mes aides de camp un petit mot que je signai, et l'envoyai au maréchal pour l'informer de ma situation, puis j'attendis.

Point de réponse. Néanmoins, je restai là.

Vers six heures un quart du soir, un aide de camp du général de Ladmirault vint me dire que son général me priait d'appuyer une de ses divisions, qui était devant moi. Je me rendis de ce côté et je fis charger les zouaves et les grenadiers.

Il y eut une charge des zouaves excessivement brillante, et quatre batteries de mon artillerie de réserve, qui venaient d'arriver, commencèrent un feu très-nourri, qui ne se termina qu'à huit heures quarante.

Je voulus m'assurer alors si Saint-Privat était occupé par l'ennemi et j'envoyai en reconnaissance des zouaves, qui revinrent me dire que non. Néanmoins, je suis resté là jusqu'à onze heures et demie, heure à laquelle j'appris qu'Amanvillers était évacué, et que le 6^e corps avait opéré sa retraite.

C'est à ce moment-là que je reçus de M. le maréchal l'ordre de reprendre mes cantonnements.

Après diverses questions posées par le président et le commissaire du gouvernement, le général Bourbaki se retire, et est remplacé par le général Frossard.

M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION JEAN-LOUIS FROSSARD, âgé de soixante-huit ans, est invité, comme les précédents témoins, à déposer sur les opérations militaires et les faits qui s'y rattachent depuis le 12 août jusqu'au 19.

Le témoin demande s'il ne peut pas entretenir le conseil des faits relatifs à la bataille de Forbach.

M. LE PRÉSIDENT lui fait observer qu'il ne doit être entendu que sur les faits qui lui ont été indiqués.

M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION FROSSARD expose que, le 12, il a reçu l'ordre de pousser le plus rapidement possible sur la rive gauche de la Moselle. Le 14, il reçut l'avis que les ponts étaient prêts, et il se mit en mesure d'exécuter son mouvement; mais, par suite de l'insuffisance et de l'encombrement, il lui fut impossible d'achever le mouvement avant onze heures du soir.

Le lendemain 15, le général arrivait vers onze heures du matin à Rézonville, d'où il pouvait se rendre facilement à Mars-la-Tour. Le 16, la bataille s'engagea. Pendant quatre heures, le 2^e corps soutint vigoureusement le choc de l'ennemi, bien qu'il eût été sérieusement éprouvé dans la journée du 6 (à Forbach).

Le général demanda au maréchal si une charge de cavalerie ne serait pas opportune. Le maréchal fut de cet avis, et il fut décidé qu'un régiment de lanciers, appuyé par les cuirassiers, serait lancé sur l'ennemi. Mais, à la suite d'un premier succès, nos troupes, en danger d'être enveloppées, se mirent en retraite, et le maréchal donna l'ordre de ramener en arrière les deux divisions du 2^e corps.

Le témoin termine sa déposition en ce qui concerne la bataille de Rézonville par le détail des mesures qui furent prises, puis il passe à la bataille du 18.

Le 2^e corps avait subi des pertes considérables qui ne l'empêchèrent pas de prendre une



LE GÉNÉRAL LEGRAND.

part importante à cette nouvelle action; il formait la gauche et était placé à la gauche du maréchal Le Bœuf. C'étaient les 7^e et 8^e corps allemands qui combattaient le 2^e corps; c'étaient les mêmes ennemis que le général Frossard avait trouvés devant lui dans la journée du 6 août. La connaissance qu'on avait de ce fait donnait beaucoup d'animation aux troupes.

Le soir, un nouvel effort fut tenté par l'ennemi, qui dirigea contre nous un autre de ses corps, le 2^e corps prussien. Notre droite était appuyée au Point-du-Jour. Nous avons tenu, et je crois que si les 2^e et 3^e corps sont restés très-solidement dans leurs positions, pendant toute la durée de cette lutte, cela tient un peu à l'excellence de la position.

Pendant la nuit, M. le maréchal m'envoya, ainsi qu'au commandant du 3^e corps, l'ordre de nous replier de nos positions, attendu que la droite de sa grande ligne de bataille avait été obligée de se porter en arrière, n'ayant pas pu tenir parce qu'elle avait été tournée. Une partie des troupes du 4^e corps, qui faisait la suite de cette grande ligne, avait été entraînée dans ce mouvement en arrière, et le maréchal commandant en chef, ne jugeant pas que nos deux corps pussent rester ainsi en l'air, nous donna l'ordre de revenir et d'occuper certaines positions plus rapprochées de la place.

A la suite de diverses questions sans grande importance posées par le président, le général Frossard se retire et cède la place au général Jarras qui a déjà témoigné la veille.

Le général recommence le récit des batailles des 14, 16 et 18, déjà produit par plusieurs témoins, nous ne rapporterons donc pas cette partie de sa déposition et nous ne reproduirons que celle qui nous fait connaître quelque fait nouveau.

Le président insiste pour connaître exactement les ordres qui, dans les journées des 14, 15 et 16, ont pu être successivement donnés au général Frossard, commandant le 2^e corps. Le général Jarras ayant sur lui son carnet d'ordres, recherche ceux qui lui sont demandés par le président. De la discussion assez confuse qui s'engage à ce sujet, il résulte que le 2^e corps avait primitivement reçu l'ordre de pousser, le 15, jusqu'à Mars-la-Tour, mais que l'encombrement des routes ne permettant pas aux divers corps d'occuper exactement les positions qui leur avaient été assignées, le maréchal Bazaine prescrivit ensuite au général Frossard de ne pas pousser au delà de Rézonville.

Après plusieurs autres réponses, sans intérêt d'ailleurs, le général Jarras se retire, et la séance est levée.

AUDIENCE DU 22 OCTOBRE.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Soleille est hors d'état de paraître devant le conseil, non-seulement dans ce moment, mais probablement même pendant toute la durée des débats.

On va donner lecture de la partie de sa déposition relative à la série actuelle.

M. le greffier Castres fait cette lecture.

Je n'avais pas, dit en substance le général Soleille, à disposer de ressources considérables dans les magasins de Metz. L'interruption des communications nous avait empêchés de réunir dans la place tout ce qui eût été nécessaire, enfin la bataille de Forbach avait fait tomber, dès les premiers jours, dans les mains de l'ennemi, une partie importante de nos approvisionnements. Par suite de ces circonstances, l'armée du Rhin n'a jamais eu les munitions qui lui auraient été nécessaires.

A diverses questions de M. le général de Rivière, rapporteur, M. le général Soleille avait répondu :

« Il n'était pas dans mes fonctions de connaître ou de disposer des ressources propres à la place de Metz ; mais j'ai pu juger, par l'inspection que j'ai faite de ces magasins, à mon arrivée, et par les secours que l'armée a reçus de l'arsenal pendant tout le temps du blocus, que la place devait posséder un matériel d'artillerie considérable.

« Quant aux ressources particulières à l'armée, j'ai trouvé un excédant, à Metz, le 24 juillet 1870, outre une partie des batteries et parcs des corps d'armée, la portion constituée du grand parc de campagne que devait fournir l'arsenal de Metz. Cette portion fut dirigée, dès le 8 août, sur le corps d'armée du maréchal Mac-Mahon, épuisé et en pleine retraite après la bataille de Reichshoffen : ces munitions furent perdues pour l'armée de Metz.

« Le reste du grand parc qui devait être concentré à Toul n'a jamais été réuni, malgré les efforts faits au commencement de la guerre. L'interruption de la voie ferrée par Frouard, qui eut lieu le 11 et le 12 août, a privé l'armée de ressources qu'elle devait encore recevoir. Ainsi, la presque totalité de l'artillerie divisionnaire du 6^e corps, sa réserve d'artillerie tout entière et son parc de corps d'armée n'ont pu rejoindre.

« On a dû prélever sur les autres corps d'armée et particulièrement sur la réserve générale d'artillerie la plus grande partie des batteries qui ont combattu avec le 6^e corps pendant la campagne. La réserve générale d'artillerie et la réserve de cavalerie n'ont jamais eu le second approvisionnement qui doit marcher avec le grand parc. Par suite de ces circonstances, l'armée du Rhin n'a jamais possédé l'approvisionnement normal en munitions.

« De là les embarras et les difficultés qui se sont manifestés dès les commencements de la guerre. Mon opinion est, au moins en ce qui concerne le service de l'artillerie, que cet état de choses doit être attribué moins au défaut de prévoyance dans la préparation de la guerre et au manque réel des ressources, qu'à la rapidité foudroyante avec laquelle ont été opérés l'invasion prussienne et l'investissement de Metz, rapidité telle, qu'elle a prévenu et rendu impossible la concentration sur la frontière des ressources existant, mais dispersées à l'intérieur.

« L'inquiétude a commencé à me gagner dès le 12 août, dès que j'ai vu la principale artère de nos communications coupée à Frouard, et la voie de fer de Thionville tellement menacée qu'on ne pouvait plus compter sur son concours. Il est même surprenant que quelques convois aient pu s'y hasarder irrégulièrement jusqu'au 18 août. C'est dans la nuit du 19 au 20 août que les coureurs de l'ennemi ont intercepté la voie.

« Les relevés des approvisionnements n'ont pu être contrôlés par moi qui n'ai ici entre les mains aucune pièce de mes archives. Mais comme ces relevés ont été établis à Paris à l'aide des pièces officielles par un officier intelligent et consciencieux, je les tiens pour exacts, et je confirme mes déclarations du 5 août 1872. »

M. le général de Rivière a demandé ensuite au général Soleille :

« Le colonel Vasse Saint-Ouen a déposé que vous l'aviez envoyé au maréchal, le 16 août, pour rendre compte de la situation de l'armée, au point de vue des approvisionnements après les consommations de la journée, et il s'est exprimé ainsi : « Je fus chargé de dire que les consommations avaient été considérables, qu'on pouvait les apprécier au tiers ou au quart de l'approvisionnement en munitions d'artillerie, et qu'il serait utile d'envoyer à Metz dans la nuit même chercher de nouveaux caissons de munitions. »

D. Vos souvenirs sur ce point sont-ils d'accord avec ceux du colonel Vasse?

« R. La déposition du colonel Vasse est exacte. Je la confirme.

« Il serait utile, dit cette communication, d'envoyer chercher à Metz de nouveaux caissons à munitions. On ne saurait, en effet, contester l'utilité qu'il y avait à tenir au complet, au moment de s'éloigner de sa base de ravitaillement, un approvisionnement déjà restreint au départ et sensiblement amoindri par les consommations des 14 et 16 août.

« Le réapprovisionnement s'opérant dans la nuit même du 16, le convoi venu de Metz pouvait rejoindre l'armée dans la journée et même dans la matinée du 17, sans que la marche sur Verdun, si l'on y persévérait le 17, en fût retardée, et encore moins empêchée. »

D. La communication faite le 15 août au soir au commandant en chef était-elle spontanée de votre part, ou répondait-elle à un désir ou à un ordre antérieurement porté par le maréchal?

« R. Cette communication ne pouvait qu'être entièrement spontanée de ma part. »

D. Quel était le véritable caractère de cette communication? était-elle basée sur des renseignements particuliers arrivés, dès le soir, jusqu'à vous, sur des indices positifs recueillis par vous-même ou par votre état-major, ou bien traduisait-elle simplement une impression personnelle du moment?

« R. Cette communication est naturellement basée sur l'ensemble des renseignements recueillis par nos officiers et sur les impressions personnelles que j'emportai du champ de bataille. Les renseignements précis ne pouvaient m'être fournis à dix heures du soir par les corps qui avaient combattu jusqu'à la tombée de la nuit (neuf heures du soir); ils leurs ont été demandés et m'ont été apportés dans la nuit par les officiers de mon état-major. »

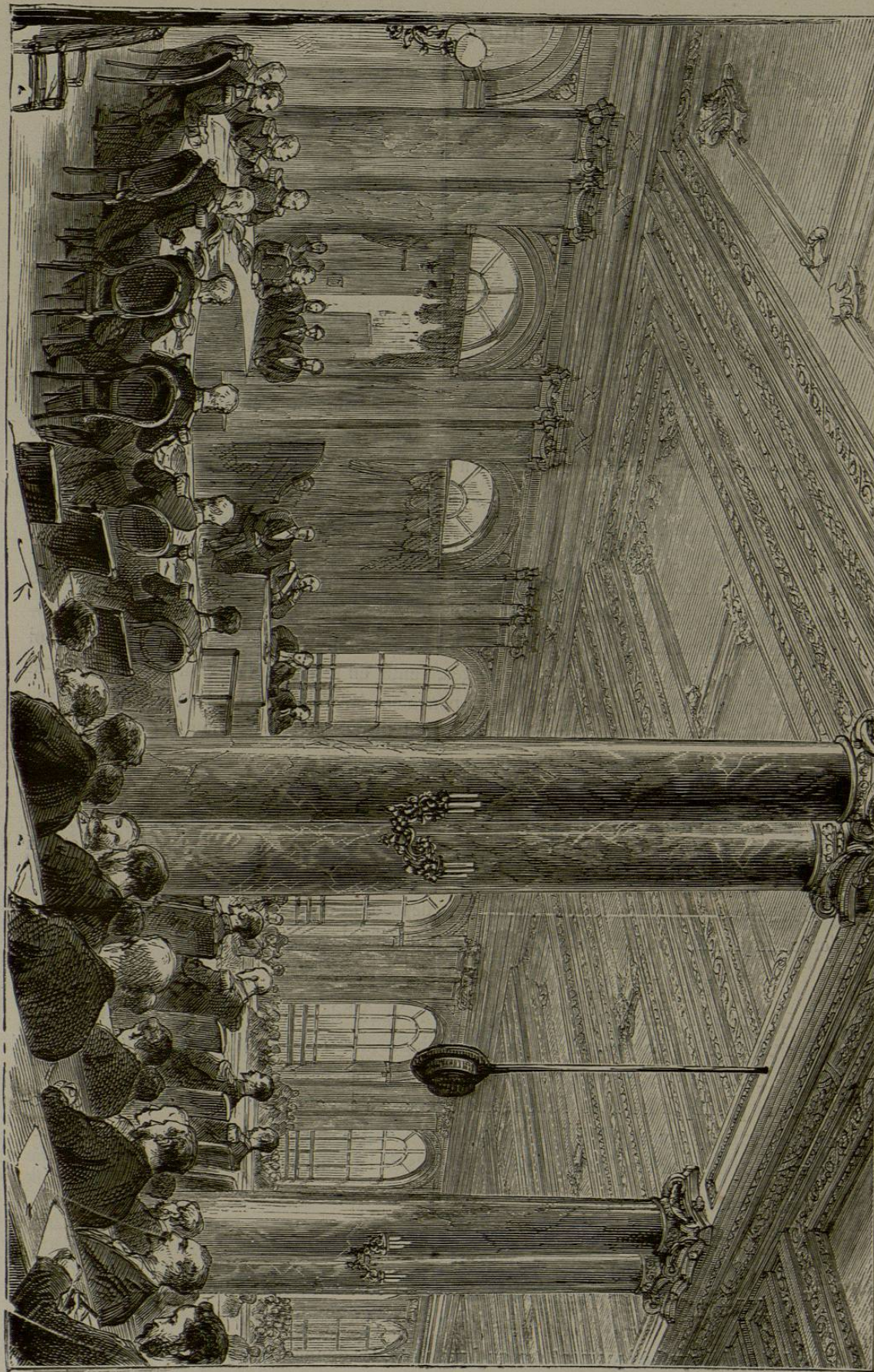
D. En confiant cette mission verbale à M. le colonel Vasse, mission d'une grande portée, étiez-vous bien sûr que le colonel Vasse fût avec vous sur ce point en communauté parfaite de vues et d'appréciations, c'est-à-dire en disposition d'esprit favorable pour interpréter rigoureusement votre pensée et vos instructions?

« R. J'ignore quelles pouvaient être les vues et les appréciations personnelles du colonel Vasse, mais je sais que le colonel est un homme d'honneur et un officier d'esprit trop hiérarchique pour n'avoir pas rapporté ou interprété avec fidélité la communication verbale dont je l'avais chargé. »

D. Vous avez rédigé, après la bataille du 16, une note qui devait être remise à l'empereur par l'employé porteur des dépêches que le maréchal Bazaine expédiait le soir même. Il est nécessaire que cette note figure au dossier de l'information où elle manque encore. A défaut du texte original, il suffira que vous déposiez une copie aussi fidèle que vos souvenirs le permettront.

Avez-vous spontanément composé cette note avant d'en entretenir le maréchal et de la lui montrer, ou bien l'idée de cette démarche vous a-t-elle été suggérée par le maréchal lui-même, et a-t-elle été concertée avec lui? Qui fut chargé de la rédiger?

« R. Je n'ai rédigé, après le combat du 16 août, aucune note pour l'empereur. Depuis ce jour, je n'ai eu de relations de service qu'avec mon chef hiérarchique, le maréchal Bazaine, comme c'était mon devoir. D'ailleurs, ayant été renversé avec mon cheval par une des charges de la cavalerie prussienne, dans l'après-midi du 16 août, et ayant été emporté fortement contusionné à Gravelotte, j'étais, le soir du 16, étendu sur un matelas, fort peu en disposition et encore moins en état de rédiger des notes. C'est même pour cette dernière raison



VUE INTÉRIÈRE DE TRIANON.